



AVIS DE CONCOURS

La Ville de Marseille organisera un concours externe et interne pour le recrutement de :

70 Adjointes Techniques Principaux de 2^{ème} classe Spécialité Restauration

Le nombre total de postes ouverts est réparti comme suit :

Option	Externe	Interne	Total
Restauration collective : « Liaison chaude Liaison froide »	24	16	40
Cuisinier	18	12	30

Les **épreuves d'admissibilité** auront lieu le **samedi 3 février 2018** à la Faculté des Sciences Aix-Marseille Université – site Saint Charles 3 place Victor Hugo 13003 Marseille *

Les **épreuves d'admission** se dérouleront à compter du **samedi 7 avril 2018** *

* La Ville de Marseille se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates et de prévoir plusieurs lieux d'examen pour assurer le bon déroulement de ces épreuves.

Conditions d'inscription

- Pourront participer au **concours externe** les candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité « Restauration ».
- Pourront participer au **concours interne** les fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier 2018 d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la :

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES
Service Concours-Stages-Apprentissage
110 Boulevard de la libération
13233 Marseille cedex 20

La **date limite des demandes de retrait des dossiers** est fixée au **mardi 12 décembre 2017** avant 16h30 (y compris par voie postale le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription, dûment complétés, devront être déposés : le lundi de 9h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30, le mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 11h45.

La **date limite de dépôt des dossiers** d'inscription est fixée au **jeudi 21 décembre 2017** avant 16h30 (le cachet de la poste faisant foi)



